



Communiqué

Inspection du travail Lausanne

En 2025, la protection des travailleuses et des travailleurs reste un enjeu central

En 2025, l'Inspection du travail Lausanne a réalisé plus de 410 contrôles des conditions de travail dans les entreprises lausannoises. Par ailleurs, près de 2500 personnes ont sollicité la permanence en droit du travail, en majorité sur les salaires et les fins de rapports de travail. Les contrôles ont montré que les normes des voies d'évacuation restaient peu respectées.

Durant l'année 2025, l'Inspection du travail Lausanne (ITL) a procédé à 414 contrôles dans les entreprises lausannoises, en particulier dans les EMS, les boulangeries-confiseries, et les entreprises de soins à la personne (coiffure, esthétique). Plus d'une trentaine de décisions faisant suite à un premier avertissement ont été rendues et l'ITL a reçu un total de 79 dénonciations formelles provenant des travailleuses et travailleurs. Ce chiffre est en hausse régulière depuis 2023 (74 dénonciations en 2024).

Par ailleurs, la permanence en droit du travail de l'ITL a répondu à un total de 2500 sollicitations. Les questions portent majoritairement sur la fin des rapports de travail et le paiement du salaire. Les secteurs du commerce, de la santé et de la restauration représentent près de 40% des demandes tandis que les personnes travaillant dans les entreprises d'ingénierie ou d'architecture ont été deux fois plus nombreuses que l'année précédente. «L'ITL joue un rôle essentiel pour que les travailleuses et travailleurs puissent s'informer sur le droit du travail de manière fiable et accessible» insiste Émilie Moeschler, conseillère municipale chargée des sports et de la cohésion sociale.

Protection de la maternité dans les crèches et garderies

La campagne 2025 de prévention portait, quant à elle, sur la protection de la maternité dans les crèches et garderies. Aussi, 40 structures, privées comme publiques ont été visitées. Les inspectrices et inspecteurs ont constaté une bonne connaissance générale des risques liés à des tâches comme le port de charges, aux postures entraînant de la fatigue, au travail à plus de 28 °C ou encore à l'exposition à des micro-organismes ou à des substances chimiques. D'autres points positifs ont été relevés, comme le respect global des règles sur le temps de travail, l'allaitement et les espaces de repos. Les visites ont cependant relevé des lacunes dans un tiers des structures dans l'anticipation des risques et des mesures pour y pallier.

Cette campagne a été l'occasion de rappeler l'importance de faire en amont une analyse des risques par des spécialistes. En l'absence d'une telle analyse, l'affectation à des activités pénibles ou dangereuses est interdite pour les femmes enceintes ou allaitantes.

Contrôle systématique des mises à l'enquête apprécié

L'ITL a poursuivi la veille instaurée l'année dernière concernant les plans de projets de construction mis à l'enquête. Les non-conformités à la Loi sur le travail (LTr) et à l'Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA) ont été systématiquement constatées et ont pu être portées à l'attention des porteurs de projets. «Certains architectes ont particulièrement apprécié d'être informés dans le cadre de ces analyses. La possibilité de nous soumettre facultativement les plans est souvent méconnue» explique Laurent Mettraux, chef de l'Inspection du travail Lausanne.



Les voies d'évacuation, des normes peu respectées

Dans le cadre des contrôles liés à la LTr et à l'OPA, l'ITL avait constaté en 2024 que les voies d'évacuation n'étaient pas conformes dans deux tiers des commerces pourvus de quais de chargement. Un même constat a été fait dans un tiers des 28 magasins d'articles de mode et de décoration contrôlés en 2025. «Si les contrôles permettent d'informer les entreprises sur l'état de la situation lors de la visite, il est néanmoins de leur responsabilité de veiller à ce que les locaux demeurent conformes en tout temps», rappelle Émilie Moeschler, conseillère municipale en charge des sports et de la cohésion sociale.

La coordination en matière de santé et sécurité au cœur de la campagne 2026

En 2026, les contrôles de l'ITL s'axeront principalement auprès des magasins d'opticiens, des entreprises de graphisme et de publicité, des blanchisseries et des entreprises de soins à la personne. La campagne annuelle portera sur les mesures visant à assurer la coopération en matière de santé et de sécurité entre les entreprises travaillant sur un même lieu.

Site internet de l'Inspection du travail : www.lausanne.ch/itl

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Émilie Moeschler, conseillère municipale, Direction des Sports et de la cohésion sociale, tél. +41 21 315 42 00**
- **Laurent Mettraux, chef de l'Inspection du travail Lausanne, tél. +41 315 76 81**

Lausanne, le 17 avril 2025